

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Comme vous avez pu le constater, les documents relatifs au budget 2017 qui vous ont été transmis en vue de vos séances des 12 (groupes) et 15 (Conseil Général) décembre prochains, ne sont pas finalisés.

La volonté du Conseil Communal a été de vous permettre d'étudier dans un délai adéquat et règlementaire, l'ensemble des données connues pour l'établissement du budget. Il s'agit en effet de celles de fonctionnement issues de la compétence communale, des diverses parts aux syndicats ou entités partenaires, des montants de charges partagées avec l'Etat selon note reçue du Conseil d'Etat en septembre dernier.

Concernant la péréquation et les recettes fiscales, les réformes en cours devaient être validées – ou non – dans le cadre de la procédure budgétaire cantonale par le Grand Conseil dans sa session du mercredi 7 décembre. Au vu de l'impact considérable de ces décisions sur les montants de charges et recettes communales, le Conseil Communal avait fait le choix d'attendre ces informations pour vous communiquer un résultat budgétaire cohérent et un arrêté chiffré finalisé.

Aujourd'hui, le report de la prochaine séance du Grand Conseil et l'incertitude qui règne quant au vote du budget cantonal nous contraignent à vous inviter à approuver un budget 2017 dont le résultat est à ce stade hypothétique.

Pour cela, nous vous prions de trouver ci-joint, en complément au dossier transmis :

- Les correctifs apportés au budget (par classification fonctionnelle)
- L'explicatif de la constitution de la réserve de politique conjoncturelle et du prélèvement à effectuer pour combler l'excédent de charge estimé
- Le compte de résultat 2017
- L'arrêté relatif au budget 2017

Le prélèvement à la réserve conjoncturelle tel que proposé est également utilisé dans d'autres communes cette année en raison d'un ensemble d'éléments conjoncturels particulièrement défavorables.

Cette technique comptable, validée par la commission financière dans sa séance du 5 décembre 2016, a pour **objectif unique de permettre de réaliser les investissements nécessaires** (2,1 millions conformément au plan « version nécessaire » qui vous a été transmis) tout en respectant les règles de frein à l'endettement.

Le Conseil Communal espère toutefois obtenir des décisions claires de l'Etat dans les meilleurs délais sur les dossiers de réformes en suspens, d'une part et d'assainissement des finances cantonales, d'autre part. Il sera bien entendu tenu compte, pour le fonctionnement communal dans le courant de l'année 2017, des nouvelles données chiffrées issues des débats du Grand Conseil et ultérieurement validées.

Comptes 2017

Avec l'introduction de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), l'ensemble du patrimoine communal doit être réévalué. Toutefois et suite à une modification du règlement (RLFinEC) en septembre 2016, la réévaluation du patrimoine administratif et du patrimoine financier peut être opérée en deux temps. La réévaluation du patrimoine administratif communal prévue en 2017 permettra de créer et d'alimenter une réserve conjoncturelle.

Budget 2017**Amendements apportés à la version du 25.11.2016**

Page	Fonction	Titre	Compte	Ancien montant	Nouveau montant	Différence
02	02100	Service financier	42600.06	-6'000.-	-37'000.-	-31'000.-
Modification de la refacturation à la Jeunesse compte 30100.00						
02	02100	Service financier	48950.00	0.-	-799'000.-	-799'000.-*
Prélèvement à la réserve conjoncturelle pour combler le déficit (article 40 de la RLFinEC ci-dessous)*						
13	34100	Sports	31300.34	12'000.-	17'000.-	+5'000.-
L'ancien montant ne couvre que le coût du Midnight Littoral et ne tient pas compte du montant alloué à la remise des mérites sportifs et culturels						
13	34100	Sports	36360.04	26'500.-	24'000.-	-2'500.-
13	34100	Sports	36360.06	0.-	5'000.-	+5'000.-
Maintien du budget 2016 en faveur de diverses activités locales ou régionales Création d'un compte pour la subvention de diverses manifestations. Equivalent financier pour prestations en nature externe en faveur de fêtes villageoises						
29	84000	Tourisme	43090.01	-1'000.-	0.-	+1'000.-
Gestion de la taxe reprise par Tourisme neuchâtelois selon loi sur l'appui au développement touristique (L'Tour). L'Etat prélève auprès des communes une taxe fixe destinée à financer l'accueil, qui se monte à Fr. 3.- par habitant et par an.						
Résultat du 25.11.2016			Déficit	905'700.-		
Amendements			Différences	<u>-821'500.-</u>		
Résultat après amendements			Déficit	84'200.-		

***Art. 40 - RLfinEC**

¹Le prélèvement à la réserve conjoncturelle ne peut intervenir qu'en lien avec au moins l'une des circonstances suivantes:

- a) diminution du montant cumulé du produit de l'impôt des personnes physiques (impôt à la source et impôt des travailleurs frontaliers inclus) et des personnes morales; (*Budget 17 : 505'000.-*)
- b) diminution des revenus perçus d'une autre collectivité; (*Non*)
- c) augmentation brutale d'un poste de charges; (*Budget 17 : 294'000.- péréquation*)
- d) financement d'un programme de relance clairement identifié, lors d'une récession économique. (*Non*)

²L'incidence financière liée à la réalisation des circonstances énumérées à l'alinéa précédent doit représenter au minimum 1% des charges brutes du dernier exercice clôturé avant consolidation. (*Comptes 2015 : 1% de 38'960'422.- = 389'604.-*)

³Le prélèvement peut être inscrit dans le cadre de la préparation du budget ou comptabilisé lors de la clôture de l'exercice courant. Si le prélèvement est inscrit au budget, les circonstances selon alinéas 1 et 2 ci-dessus doivent être confirmées à la clôture de l'exercice pour qu'il soit comptabilisé.

⁴Il ne peut excéder 50% du montant de la réserve inscrite au bilan, ni dépasser la somme des incidences négatives justifiant le recours à la réserve.

La part de la revalorisation du patrimoine administratif qui répond à l'alinéa 4 sera de l'ordre de plus de 15 millions. Dans l'attente du montant à prendre sur cette enveloppe pour prévoyance.ne, nous pouvant toutefois assurer un versement à la réserve conjoncturel suffisant pour couvrir le déficit 2017 annoncé. Le prélèvement à la réserve correspondrait à la somme des incidences négatives de 799'000.- prévues au budget 2017.



Budget 2017

Classification fonctionnelle (résumé)		Budget 2017	Budget 2016	Ecart	Comptes 2015	Ecart
0	Administration Générale	1'730'700	2'570'950	-840'250	0.00	1'730'700
0110	Législatif	23'000	18'500	4'500	0.00	23'000
0120	Exécutif	587'600	599'500	-11'900	0.00	587'600
0210	Administration des finances et des..	-92'500	702'700	-795'200	0.00	-92'500
0220	Services généraux, autres	1'175'900	1'191'050	-15'150	0.00	1'175'900
0290	Immeubles administratifs, non mentionné..	36'700	59'200	-22'500	0.00	36'700
1	Ordre et sécurité publique	992'100	1'022'100	-30'000	0.00	992'100
1110	Police	161'700	328'100	-166'400	0.00	161'700
1400	Police des Habitants	-15'400	-30'500	15'100	0.00	-15'400
1406	Office régional de l'état civil	43'800	57'100	-13'300	0.00	43'800
1500	Service du feu	36'400	40'300	-3'900	0.00	36'400
1506	Service du feu, organisation régionale	599'200	458'900	140'300	0.00	599'200
1610	Défense militaire	13'900	16'600	-2'700	0.00	13'900
1620	Protection civile (en général)	152'500	151'600	900	0.00	152'500
2	Formation	9'342'100	9'501'340	-159'240	0.00	9'342'100
2130	Degré secondaire	7'274'500	7'590'500	-316'000	0.00	7'274'500
2170	Bâtiments scolaires	1'527'100	1'417'000	110'100	0.00	1'527'100
2180	Accueil de jour	522'000	472'000	50'000	0.00	522'000
2192	Ecole obligatoire, autres	5'000	10'000	-5'000	0.00	5'000
2200	Ecoles spéciales	13'500	11'840	1'660	0.00	13'500
3	Culture, Sports, Loisirs et Eglises	1'596'790	1'756'540	-159'750	0.00	1'596'790
3110	Musées et arts plastiques	4'000	4'000	0	0.00	4'000
3210	Bibliothèques	102'340	95'440	6'900	0.00	102'340
3220	Concerts et théâtre	555'600	599'800	-44'200	0.00	555'600
3290	Culture, non mentionné ailleurs	30'150	34'150	-4'000	0.00	30'150
3321	Téléréseau [entreprise communale]	0	0	0	0.00	0
3410	Sports	803'500	912'950	-109'450	0.00	803'500
3411	Port	0	0	0	0.00	0
3500	Eglises et affaires religieuses	82'400	91'400	-9'000	0.00	82'400
3501	Eglise catholique	18'800	18'800	0	0.00	18'800
4	Santé	348'900	353'600	-4'700	0.00	348'900
4210	Soins ambulatoires	31'600	1'600	30'000	0.00	31'600
4220	Services de sauvetage	317'300	351'000	-33'700	0.00	317'300
4331	Service dentaire scolaire	0	1'000	-1'000	0.00	0
5	Sécurité sociale	5'759'500	5'645'500	114'000	0.00	5'759'500
5458	Accueil familial de jour	780'000	810'000	-30'000	0.00	780'000
5600	Construction de logements sociaux	13'000	24'000	-11'000	0.00	13'000
5720	Aide matérielle légale	4'965'500	4'810'500	155'000	0.00	4'965'500
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	1'000	1'000	0	0.00	1'000
5796	Guichets sociaux régionaux	0	0	0	0.00	0
6	Trafic	2'971'150	2'742'700	228'450	0.00	2'971'150
6150	Routes communales	2'023'000	1'859'200	163'800	0.00	2'023'000
6155	Places de stationnement	-21'200	-18'000	-3'200	0.00	-21'200
6222	Noctambus	8'700	8'800	-100	0.00	8'700
6230	Trafic d'agglomération	958'550	892'100	66'450	0.00	958'550
6290	Transports publics, non mentionné ailleurs	2'100	600	1'500	0.00	2'100
7	Protection environnement et aménagement	853'060	812'200	40'860	0.00	853'060
71010	Approvisionnement en eau	0	0	0	0.00	0
72010	Traitement des eaux usées	0	0	0	0.00	0
7203	Traitement des eaux claires	0	0	0	0.00	0
7301	Gestion des déchets ménages	290'960	274'300	16'660	0.00	290'960
7303	Gestion des déchets entreprises	0	0	0	0.00	0
7710	Cimetières, crématoires	26'800	21'600	5'200	0.00	26'800
7791	Toilettes publiques	27'400	23'300	4'100	0.00	27'400
7900	Aménagement du territoire (en général)	467'900	453'000	14'900	0.00	467'900
7907	Conférences régionales (ACN - RUN -COMUL)	40'000	40'000	0	0.00	40'000
8	Economie publique	-341'800	-258'850	-82'950	0.00	-341'800
8140	Améliorations de la production végétale	4'500	4'500	0	0.00	4'500
8200	Sylviculture	0	0	0	0.00	0



Budget 2017

Classification fonctionnelle (résumé)		Budget 2017	Budget 2016	Ecart	Comptes 2015	Ecart
8400	Tourisme	28'200	27'150	1'050	0.00	28'200
8710	Electricité (en général)	-227'000	-230'000	3'000	0.00	-227'000
8711	Usine électrique - réseau électrique..	-110'500	0	-110'500	0.00	-110'500
8713	Energie Verte	0	-2'500	2'500	0.00	0
8720	Pétrole et gaz	-37'000	-58'000	21'000	0.00	-37'000
9	Finances et impôts	-23'168'300	-24'243'400	1'075'100	0.00	-23'168'300
9100	Impôts communaux généraux	-26'152'400	-26'990'200	837'800	0.00	-26'152'400
9101	Impôts spéciaux	-198'600	-192'400	-6'200	0.00	-198'600
9300	Péréquation financière et compensation..	3'745'400	3'451'800	293'600	0.00	3'745'400
9610	Intérêts	234'000	292'300	-58'300	0.00	234'000
9630	Biens-fonds du patrimoine financier	-793'400	-801'600	8'200	0.00	-793'400
9710	Redistribution taxe CO2	-3'300	-3'300	0	0.00	-3'300
Excédent des charges/revenus (-)		84'200	-97'320	181'520	0.00	84'200



Budget 2017

Compte de résultats	Budget 2017	Budget 2016	Ecarts	Comptes 2015	Ecarts
Charges d'exploitation	36'664'190	36'410'480	253'710	0.00	36'664'190
30 Charges de personnel	6'607'310	6'473'580	133'730	0.00	6'607'310
31 Charges de biens et services et autres ch..	5'404'730	5'206'800	197'930	0.00	5'404'730
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'158'900	2'138'300	20'600	0.00	2'158'900
35 Attributions aux fonds et financements spé..	206'100	127'100	79'000	0.00	206'100
36 Charges de transfert	20'987'050	20'949'300	37'750	0.00	20'987'050
37 Subventions à redistribuer	450'000	436'000	14'000	0.00	450'000
39 Imputations internes	850'100	1'079'400	-229'300	0.00	850'100
Revenus d'exploitation	-35'015'190	-35'809'550	794'360	0.00	-35'015'190
40 Revenus fiscaux	-26'427'000	-27'257'400	-830'400	0.00	26'427'000
41 Patentes et concessions	-264'000	-288'000	-24'000	0.00	264'000
42 Taxes	-4'500'400	-4'363'200	137'200	0.00	4'500'400
43 Revenus divers	-30'050	-30'100	-50	0.00	30'050
45 Prélèvements sur les fonds et financemen..	-127'740	-153'000	-25'260	0.00	127'740
46 Revenus de transfert	-2'359'900	-2'196'450	163'450	0.00	2'359'900
47 Subventions à redistribuer	-456'000	-442'000	14'000	0.00	456'000
49 Imputations internes	-850'100	-1'079'400	-229'300	0.00	850'100
Résultat des activités d'exploitation	1'649'000	600'930	-1'048'070	0.00	-1'649'000
34 Charges financières	1'061'000	1'146'450	-85'450	0.00	1'061'000
44 Revenus financiers	-1'826'800	-1'844'700	17'900	0.00	-1'826'800
Résultat provenant de financements	-765'800	-698'250	-67'550	0.00	-765'800
Résultat opérationnel	883'200	-97'320	980'520	0.00	883'200
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0.00	0
48 Revenus extraordinaires	-799'000	0	-799'000	0.00	-799'000
Résultat extraordinaire	-799'000	0	-799'000	0.00	-799'000
Total du compte de résultats	84'200	-97'320	181'520	0.00	84'200



Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Le Conseil général de la Commune de Milvignes, dans sa séance du 15 décembre 2016,
- vu le rapport du Conseil communal ;
- vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;
- vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;
- sur la proposition du Conseil communal

arrête :

Article premier.-

Est approuvé le budget de l'exercice 2017, qui comprend :

a) Le budget du compte de résultats qui se présente comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	36'664'190.-
Revenus d'exploitation	Fr.	<u>-35'015'190.-</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	1'649'000.-
Charges financières	Fr.	1'061'000.-
Produits financiers	Fr.	<u>-1'826'800.-</u>
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-765'800.-
Résultat opérationnel (1+2)	Fr.	883'200.-
Charges extraordinaires	Fr.	-.-
Revenus extraordinaires	Fr.	<u>-799'000.-</u>
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-799'000.-
Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	Fr.	84'200.-

b) Les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein :

Dépenses	Fr.	2'323'000.-
Recettes	Fr.	<u>-153'000.-</u>
Montant total des crédits d'investissements	Fr.	2'170'000.-

Article 2.-

¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des Communes.

Au nom du Conseil général
La présidente : Le secrétaire :

M. Guillaume-Gentil

M. Vermot

Colombier, le 15 décembre 2016